

Madame, Monsieur,

Vous allez d'ici peu décider de l'affectation de la taxe d'apprentissage.

Cette ressource indispensable témoigne de la confiance que nous portent les entreprises. Elle est exclusivement réservée à la dimension professionnelle de notre pédagogie et a représenté pendant des années environ 30 % de notre budget.

La loi du 5 mars 2014, qui privilégie l'alternance sur le plan national pour tous les secteurs d'activité, a entraîné une baisse de 20% de cet apport. Nous avons pu, à titre transitoire, prendre des décisions pour que l'Ecole n'en soit que modérément affectée. Nous travaillons également à la mise en place de cursus qui répondent à cette nouvelle donne institutionnelle.

Nous sommes cependant très préoccupés.

L'apport des anciens élèves de l'ENS Louis-Lumière au cinéma, à la télévision et aux métiers du son, de la photographie et de l'image étant régulièrement reconnu et salué par la profession, nous en appelons à votre mobilisation et à votre solidarité.

Si vous souhaitez nous accompagner dans notre développement et notre mission, il est aujourd'hui nécessaire de flécher votre versement en priorité vers l'Ecole.

Le soutien de votre entreprise est fondamental pour continuer à mener les formations au plus près de vos attentes.

Au nom du Conseil d'administration, des équipes pédagogiques et des étudiants, j'espère que je pourrai compter sur votre confiance.

Je me tiens à votre disposition pour toute information et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Francine Lévy
Directrice